



**Compte rendu du Conseil Municipal
La Motte-en-Bauges
Séance publique du vendredi 25 septembre 2015 - 20h30**

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de La Motte-en-Bauges, convoqués le 19 septembre 2015 conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, salle des mariages.

Etaient présents : M. Bachet, S. Ballaz, G. Garnier, V. Jacquet, C. Motta, E. Muffat-es-Jacques, L. Pavy, D. Regairaz, M. Renoir.

Absent : D. Mansot.

Le Maire ouvre la séance à 20 h 31 et procède à l'appel nominal des membres du Conseil. Sont dénombrés 9 conseillers présents. La condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie. Le quorum est atteint.

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Sébastien BALLAZ est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 02 septembre 2015

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du 02 septembre 2015. Le compte-rendu de la séance du 02 septembre est approuvé à la l'unanimité.

3. PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le Département de la Savoie mène actuellement une révision du PDIPR par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges qui n'a pas encore la compétence en la matière. La première phase a consisté en la proposition de révision des itinéraires du Cœur des Bauges inscrits au PDIPR. La deuxième phase consiste en l'appropriation et la validation locale de ces propositions. A l'issue de ces démarches le Département pourra initier la troisième et dernière phase, la consolidation juridique avant l'approbation définitive et la publication du PDIPR révisé.

La commune, en tant que collectivité compétente en matière de randonnée, a été sollicitée et il appartient au conseil municipal de faire connaître ses avis sur ces propositions. La commission « activités économiques » s'est réunie le 24/07/15. S. Ballaz expose au conseil municipal les observations faites lors de cette réunion.

Sur la carte proposée, il peut être constaté que le territoire de La Motte est mis à l'écart des itinéraires de promenade et de randonnée. Il y a bien quelques itinéraires « d'intérêt local » mais aucun n'est inscrit dans le PDIPR. Pourtant, il semble que les possibilités d'itinéraires de promenade ne manquent pas sur notre commune.

Après demande d'informations auprès des services du département, il a été confirmé que la révision du PDIPR est l'occasion pour notre commune de faire des propositions d'itinéraires de promenade et de randonnée. Pour se faire, il faut présenter des itinéraires pertinents, les propositions doivent être argumentées pour avoir une chance d'être retenues.

La commission propose de constituer des dossiers pour les itinéraires suivants :

- Chemin du Trou de la Fenêtre, au départ des hameaux de la Frénière ou des Fresses.
- Itinéraires « en boucle » avec passage dans les différents hameaux de la Motte.
- Itinéraire « intercommunal » afin de relier Bellecombe/ La Motte/ Le Châtelard.

Ces itinéraires proposés empruntent des chemins ou routes communales et à priori ne concernent pas de propriétaires privés.

Les discussions s'engagent autour de ces itinéraires. Des membres du conseil municipal souhaitent que soit intégré un passage par le Plan d'eau de la Motte avec possibilité d'aller

vers le Châtelard. Il est aussi évoqué le chemin de la Créta qui permet de relier le chef-lieu de la Motte au Châtelard sans passer par la route des Combes.

Mr le Maire précise qu'un itinéraire passant par le plan d'eau est pertinent étant donné que la Communauté de communes est en train de réfléchir à une éventuelle réhabilitation du pont Pico. D'autre part, le SMIAC (syndicat mixte intercommunal d'aménagement du Chéran) mène également une étude hydrologique afin d'envisager l'implantation d'une passerelle au niveau du pont Pico. Ce projet serait intercommunal.

Mr le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur les nouveaux itinéraires PDIPR à proposer. Le conseil municipal propose les itinéraires suivants :

- **Chemin du Trou de la Fenêtre** au départ de la Frénière (présence de gîtes) ou des Fresses (présence d'une chèvrerie avec vente de fromage). Possibilité de continuer sur le col du Plane (GR 96) et donc aux Garins (gîte d'étape, balade en ânes), ou encore rejoindre le sentier des Maîtres du Mont déserté (balade thématique mise en place par le PNR). Possibilité aussi de poursuivre sur Bellecombe (gîte d'étape) ou rejoindre le GR du tour du lac d'Annecy.

- **Circuits entre les hameaux de la Motte** : Le Noiray/ St Martin (Lescheraines) avec possibilité d'aller jusqu'au Pont du Diable/ Les Frénods/ Les Dalphins/ chef-lieu avec possibilité d'aller jusqu'au plan d'eau par le chemin du Cordavat/ Les Brunots/ La Frénière/ Le Noiray. Il est précisé qu'il est possible de faire des « boucles » plus ou moins longues.

- **Itinéraire « intercommunal » au départ de Bellecombe** (scie à grand cadre)/ Chez Ballaz/ Le Noiray/ St Martin/ Chef-lieu/ Le Châtelard (PNR) par route des Combes ou chemin de la Créta avec possibilité de rejoindre le sentier balisé des Maîtres du Mont déserté.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **accepte le projet d'inscription des sentiers au PDIPR tel que présenté sur la carte proposé par le Département.**

- **demande l'inscription de nouveaux sentiers au PDIPR tel que mentionnés ci-dessus**

- **accepte d'engager la procédure de sécurisation du foncier en organisant la signature par les propriétaires des conventions de passage, telles que transmises ultérieurement par le Département en cas de besoin.**

4. Forêt : projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF pour la période 2015-2034

L'ONF a présenté lors du conseil municipal du 12 juin 2015, le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période 2015-2034. Le précédent plan de gestion avait été établi en 2000, pour une durée de 15 ans.

M. Le Maire rappelle que le nouveau plan d'aménagement doit être approuvé dans l'année, et que, dans le cadre du projet de piste forestière, l'approbation de ce document est nécessaire au montage du dossier de subvention pour les travaux.

M. Le Maire indique que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2015-2034 en vertu des dispositions des articles L212-1 et L212-2 du Code Forestier selon le projet présenté qui comprend :

- l'analyse de la forêt,

- les objectifs à assigner à la forêt qui ont été fixés en concertation avec la commune.

- un programme d'actions où sont définis les années de passage en coupe, les règles de gestion, ainsi qu'à titre indicatif les travaux susceptibles d'être réalisés et le bilan financier prévisionnel.

La surface cadastrale relevant du régime forestier objet de l'aménagement est arrêtée à 142.8190 ha conformément à la liste des parcelles annexées au document d'aménagement.

L. Pavy demande si ce plan de gestion forestière pourra être réajusté si besoin. Mr le Maire rappelle que rien n'est définitif, que ce plan permet d'avoir une vision à long terme mais que des modifications peuvent toujours être apportées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

5. Demande de subvention auprès du FDEC pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes dans le cadre de l'Agenda Accessibilité Programmée

Mr le Maire rappelle que le conseil municipal a validé l'engagement par la commune d'un Agenda Accessibilité Programmée lors du précédent conseil municipal. Cet agenda concerne la mise en accessibilité des établissements recevant du public, à savoir le bâtiment

de la mairie/salle des fêtes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 55 700 Euros HT. Ces travaux sont éligibles aux aides octroyées par le Conseil Départemental (FDEC). Le plan de financement de ce projet a intégré l'obtention de cette subvention.

M. le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention FDEC auprès du Conseil Départemental pour obtenir la subvention la plus élevée possible.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de déposer un dossier de demande de subvention FDEC auprès du Conseil Départemental de La Savoie pour obtenir la subvention la plus élevée possible pour la mise en accessibilité de la salle des fêtes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour un coût estimatif de 55 700 € HT et de donner pouvoir à M. Le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette décision.

6. Création de poste 24h/semaine d'agent technique 2e classe assurant les fonctions d'agent de cantine, ménage, TAP... et suppression poste 19h/semaine

Compte tenu des IHTS effectuées en 2014-2015 par l'agent assurant la cantine, le ménage et les TAP, le Maire rappelle qu'il a saisi le comité technique paritaire afin de procéder à la création d'un poste à 24 h par semaine annualisé à compter du 1er octobre 2015 avec suppression du poste actuel à 19 heures/semaine. Cette demande a été faite avec l'accord de l'agent concerné.

Ces modifications ont reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique, réuni le 27 aout 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet 24 h/semaine annualisé et à la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet 19 h / semaine.

7. Création de poste 9h/semaine d'agent technique 2e classe assurant les fonctions de surveillance cantine, TAP...et suppression poste 3h/semaine

Compte tenu des IHTS effectuées en 2014- 2015 par l'agent assurant les fonctions de surveillance de la cantine et des TAP, le Maire rappelle qu'il a saisi le comité technique paritaire afin de procéder à la création d'un poste à 9 h/semaine annualisé à compter du 1 octobre 2015 avec suppression du poste actuel à 3 heures/semaine. Cette demande a été faite avec l'accord de l'agent concerné.

Ces modifications ont reçu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Technique, réuni le 27 aout 2015.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- la création d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet 9 h/semaine annualisé et à la suppression d'un emploi d'adjoint technique de 2eme classe à temps non complet 3 h / semaine.

Par ailleurs, compte tenu de cette création de poste la publicité de vacance de poste est obligatoire et M. le Maire propose de recruter un agent en CDD du 01/10/2015 au 31/10/2015 avant de procéder au recrutement d'un agent, de fixer la rémunération en référence à l'indice de la grille des Agents Techniques 2° classe – Echelle 3 – Echelon 1 – Indice Brut 330 – Indice majoré 316 , d'accepter les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) selon délibération du 29/11/2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de recruter un agent contractuel en CDD pour la période du 01/10/2015 au 31/10/2015 au poste d'agent technique 2° classe (9 h/ semaine annualisé).**
- de fixer la rémunération en référence à l'indice de la grille des Agents Techniques 2° classe – Echelle 3 – Echelon 1 – Indice Brut 330 – Indice majoré 316.**
- d'accepter les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) selon délibération du 29/11/2013**

8. Savoie-biblio : convention portant soutien à la lecture publique sur un territoire communal

La bibliothèque de la commune bénéficie des services offerts par Savoie-biblio. L'accès à ces services est soumis à une convention entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la commune. La convention ayant expiré, il est proposé de la renouveler pour la période 2015

2020.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la commune et donne tout pouvoir au maire pour signer cette convention.

9. Achat du tracteur communal : choix du fournisseur suite à consultation

Le Garage Garnier ayant répondu à cette consultation, M. G. Garnier s'est retiré pour ne pas prendre part à cette délibération.

M. le maire rappelle au conseil municipal la nécessité de remplacer le tracteur communal, la demande de subvention 2014 auprès du FDEC qui a reçu un avis favorable et dont la confirmation est attendue prochainement. Le montant probatoire est de 57 444 € pour une dépense HT de 96 060 €. Une consultation a été lancée auprès de 3 fournisseurs pour l'acquisition d'un tracteur selon un descriptif technique qui leur a été transmis. Deux fournisseurs ont répondu à cette offre. Les plis ont été ouverts en présence de D. Regairaz, C. Motta et L. Pavy. Selon l'analyse des offres, le fournisseur placé en 1^{re} position (offre mieux disante) est le Garage Garnier à Lescheraines pour un montant de 78466.40 €, le fournisseur placé en 2^e position est le Garage Chamoux-Vidonne à Amancy pour un montant de 78 600 € HT.

Par ailleurs, M. le Maire précise que le tracteur proposé est conforme aux normes actuelles sur l'environnement et est homologué pour intervenir sur le domaine public. La garantie du constructeur est de 1 an mais une action exceptionnelle du constructeur nous permet de disposer d'une garantie de 3 ans. Quant à l'entretien courant, il est à la charge de la commune à l'exception de la première vidange. Concernant l'avenir de l'ancien tracteur, il sera évoqué lors d'un prochain conseil municipal, M. le Maire n'ayant pas délégation pour en décider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de choisir le Garage Garnier, en tant que fournisseur du tracteur placé en 1^{re} position, pour un montant de 78 466.40 € HT et de donner tout pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

10. Points divers

- M. Renoir informe le conseil municipal que la Communauté de Communes propose de regrouper les collectivités pour acquérir des défibrillateurs. Actuellement La Motte et 5 autres municipalités sont intéressées. Suite à l'avis du CCAS et du Conseil Municipal, il est envisagé d'installer ce type de matériel sur le bâtiment de la salle des fêtes, dans une armoire extérieure, afin d'être accessible à l'ensemble de la population. Il est précisé que cet équipement serait toujours en état de fonctionnement puisque raccordé au secteur électrique. L'achat et la pose de ce défibrillateur aurait un coût d'environ 2500 €. Le conseil municipal confirme que ce type de matériel est utile à la population et malgré le coût prévisionnel, donne un accord de principe pour avancer sur ce projet.

- Concernant les travaux de voirie, M. le Maire informe le conseil municipal que deux portions de route communale nécessitent des travaux d'enrobés à chaud. Il s'agit de la VC du Rocher qui rejoint « les Moulins » (à partir de Chez André Gallice en montant sur le Chef-Lieu) ainsi que la route des « Dalphins » (portion entre l'ancienne école et les Dalphins). La surface totale de ces 2 secteurs est estimée à 600 m² et le coût de ces travaux est estimé à environ 16 000 € HT.
D'autre part, 2 miroirs seront installés au Rocher, au niveau de l'intersection de la VC Le Rocher, de la RD et du chemin de Cordava, afin d'améliorer la visibilité et la sécurité. Le coût est estimé à 850 € HT.
Afin de sécuriser la circulation au niveau des lotissements du Mollard et de la Fin Devant, des hameaux du Rocher, des Dalphins et des Brunods, M. le Maire souhaite solliciter l'intervention du Conseil Départemental (TDL D'Aix-Les-Bains) afin d'étudier la faisabilité d'aménagements de ralentisseurs réglementaires et d'obtenir une étude chiffrée permettant de prévoir ces dépenses au budget.
E. Muffat demande également où en est le projet des abris bus. M. le maire précise qu'ils ne seront pas réalisés en 2015 nécessitant également une étude avec le Conseil Départemental.
V. Jacquet interroge également M. le Maire sur les travaux de réfection de la voie communale de Gerbioz. M. le maire informe le conseil municipal qu'une étude de sol

a été faite (sondages) afin de mesurer la perméabilité du sol et permettre une étude de réfection de cette voie communale qui intégrera un cheminement piétons hors voirie pour accéder à l'arrêt de bus, l'installation de réseaux d'eaux pluviales et éventuellement la mise en place de ralentisseurs.

- M. le maire informe le conseil municipal de la circulaire de M. le Préfet de la Savoie qui lui a été transmise relative à l'accueil de réfugiés. La commune ne dispose pas de logements vacants. Si toutefois des administrés ont des logements disponibles et sont disposés à accueillir des réfugiés, il y a des dispositifs mis en place par la Préfecture afin de permettre cet accueil. Ils doivent contacter la mairie qui leur transmettra les éléments en sa possession.
- M. le maire informe le conseil municipal de la levée d'interdiction, sur la commune, d'utilisation d'eau potable à des fins autres que la consommation humaine et de nécessité d'un foyer.
- C. Motta, membre de la commission eau/assainissement de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges précise que suite au manque d'eau une étude hydrogéologique a été commandée afin de vérifier si la source actuelle de Farny pourrait être « retravaillée » mais à priori cette solution semble difficile. D'autres hypothèses sont à l'étude notamment le raccordement au Châtelard par la route des Combes ainsi que l'éventualité d'un raccordement au réservoir de Saint-Martin..... Par ailleurs, C. Motta précise que le service des eaux de la communauté de communes du Cœur des Bauges est conscient de lacunes quant à son fonctionnement et à son organisation et demande à ce que tout dysfonctionnement soit signalé par les administrés directement aux Services des Eaux de la Communauté de Communes du Cœur des Bauges (Tél. 0479545356 ou 0479548143).
- M. le maire informe les conseillers que le 98^e congrès des maires se tiendra à Paris du 17 au 19/11/2015 et demande si certains d'entre eux sont intéressés à participer à cette manifestation.
- M. le maire informe le conseil municipal qu'il a participé à une réunion du comité de pilotage du PLU intercommunal. Il a été évoqué le déroulement et la mise en place du PLUI ainsi que la manière de procéder pour le recrutement du prestataire qui accompagnera la collectivité pour la mise en place de ce projet. Par ailleurs, le recrutement d'un agent par la communauté de communes est en cours et une fiche de poste a été déposé sur le site emploi-territorial. Il a également été évoqué la présentation de chaque démarche (réunions publiques, fréquences...). Les habitants du territoire des Bauges seront informés par des réunions publiques et chaque commune pourra choisir la manière d'informer ses administrés. D'autres informations seront communiquées par la suite.
- S. Ballaz informe le conseil municipal que l'ONF a terminé le tracé du projet de la piste forestière ainsi que le piquetage sur le terrain. M. De Banizette propose une visite sur le terrain du tracé de la piste de La Motte le 07/10/2015 ainsi qu'une visite sur le terrain du rendu de la piste forestière de Montlardier le 08/10/2015. Après cette visite une présentation du projet de la Motte sera faite en mairie aux conseillers disponibles. Les horaires seront précisés par S. Ballaz ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 h 45

Fait à La Motte en Bauges, le 30 Septembre 2015
Le Maire,
D. REGAIRAZ

